

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROUVE LE 21 JUN 2013

MODIFIE LE 11 SEPTEMBRE 2015

6.A.1.a

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

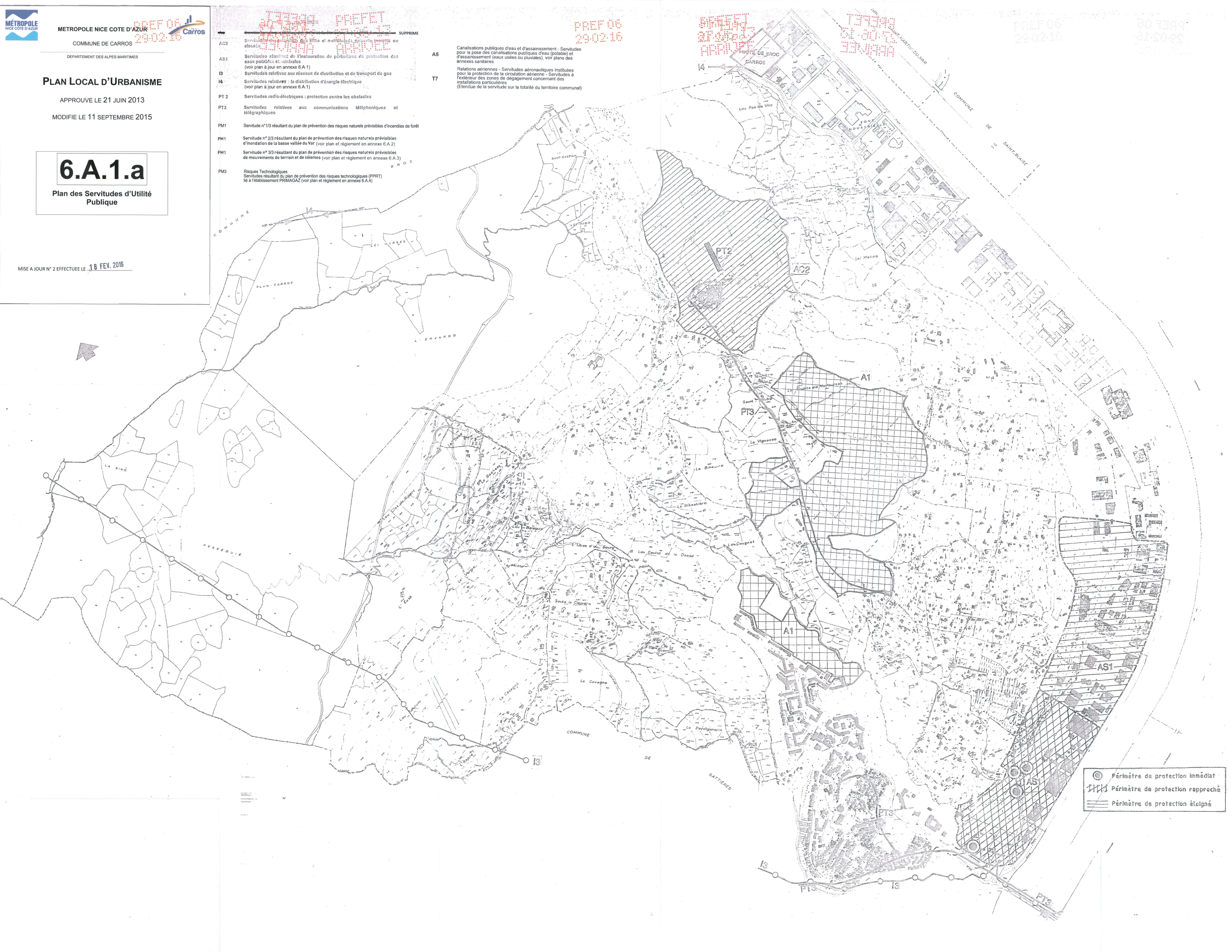
MISE A JOUR N° 2 EFFECTUEE LE 18 FEV. 2016

|     |                                                                                                                                                                                 |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AC2 | Servitudes relatives aux lignes et montées, nouvelles ou classées                                                                                                               |
| AS1 | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (voir plan à jour en annexe 6.A.1)                                            |
| I3  | Servitudes relatives aux réseaux de distribution et de transport de gaz                                                                                                         |
| I4  | Servitudes relatives à la distribution d'énergie électrique (voir plan à jour en annexe 6.A.1)                                                                                  |
| PT2 | Servitudes radio-électriques : protection contre les obstacles                                                                                                                  |
| PT3 | Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques                                                                                                         |
| PM1 | Servitude n°1/3 résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt                                                                           |
| PM1 | Servitude n°2/3 résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la basse vallée du Var (voir plan et règlement en annexe 6.A.2)                |
| PM1 | Servitude n°3/3 résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain et de séismes (voir plan et règlement en annexe 6.A.3)                |
| PM3 | Risques Technologiques<br>Servitudes résultant du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) liés à l'établissement PRIMAGAZ (voir plan et règlement en annexe 6.A.4) |

A5  
T7

Canalisations publiques d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales), voir plans des annexes sanitaires

Relations aériennes - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Etendue de la servitude sur la totalité du territoire communal)



○ Périmètre de protection immédiat  
■■■ Périmètre de protection rapproché  
--- Périmètre de protection éloigné